

## Conseil de Ligue

Lundi 29 janvier 2018 à 19h00

au nouveau siège de la ligue : 350B, avenue Jean Jaurès 69 007 LYON

**Président** BARBET Bernard.

**Présents** ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, ANSELME Didier, BEGON Yves, BELISSANT Patrick, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean Pierre, DELOLME Thierry, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, FOURNEL Raymond, HARIZA Abtisse, JANNET Jean-François, LONGERE Pierre, LUC Eric, MARCE Christian, MEYER Arsène, MICHALLET Paul, MORNAND André, PARENT Pascal, POITEVIN Guy, PINEL Michel, PRAT Roger, RAYMOND Jacques, RAYMOND Didier, SALZA Jean Marc, THINLOT Daniel, VALLET Jean-François, VANTAL Jacques.

**Assistent** COQUET Méline, DEFAY Richard, DI IORIO Sylvie, PION Richard, SEUX Roland.

**Excusés** ALBAN Bernard, AURIAC Claude, GOURMAND Roland, JUILLARD Stéphane, JURY Lilian, LUC Eric, MILVAQUE Jean-Claude, MUFFAT-JOLY Michel, SAEZ Gérard, ZUCHELLO Serge.

### Ordre du Jour

- I. **Informations du Président (B. Barbet)**
- II. **Approbations (B. Barbet) :**
  - a. CR Conseil de Ligue du 13 novembre 2017 à Cournon.
  - b. CR Bureau Plénier du 13 décembre 2017 (en visio Cournon et Villeurbanne).
- III. **Débriefing Assemblée Générale du 09 décembre 2017 à Lyon (B. Barbet)**
- IV. **Point Tola Vologe (B. Barbet, R. Defay)**
- V. **Projet d'évolution des compétitions régionales Jeunes (B. Barbet, A. Meyer)**
- VI. **Intervention de la Commission Régionale de Prévention (P. Longere, A. Mornand)**
- VII. **Réaménagement des commissions régionales (B. Barbet)**
- VIII. **Tournée des popotes : organisation et contenu (B. Barbet)**
- IX. **Coupe du Monde Féminine FIFA 2019**
- X. **Réflexion sur l'évolution de la gouvernance (B. Barbet)**
- XI. **Dossiers Juridiques (M. Coquet, R. Defay, B. Barbet)**
- XII. **Questions et points divers (à transmettre avant le 25 janvier 2018 à 18h00).**

**Didier RAYMOND** : Ne peut-on pas simplifier le document de remboursement des frais avec l'exemple de ce qui se faisait dans l'ex-ligue Auvergne : un document de présence sous forme de tableau signé qui valait attestation de présence et déclenchement du calcul des frais de déplacement ?

**Yves BEGON** :

Modalités d'accèsion en championnat national U19 à la fin de cette saison.  
Dérogation sollicitée par l'A.S. DOMERAT pour participer en entente au championnat Seniors R2 F du secteur OUEST.  
Dans le cas d'un terrain déclaré impraticable par l'arbitre en présence des deux équipes, octroi ou non d'une indemnité de déplacement au club visiteur requérant ?

Le Président présente les excuses de Bernard ALBAN, Claude AURIAC, Stéphane JUILLARD, Lilian JURY, Jean-Claude MILVAQUE, Michel MUFFAT-JOLY et Serge ZUCHELLO.

Il présente ses souhaits de prompt et complet rétablissement à MM. MILVAQUE, JUILLARD et AURIAC.

Il salue l'arrivée de Michel PINEL dans cette assemblée, élu au Conseil de Ligue en décembre suite au départ de Vincent NOLORGUES, et lui souhaite la bienvenue en espérant pouvoir lui offrir les conditions les plus favorables à son expression.

Il renouvelle à toutes et à tous ses vœux de bonne et heureuse année 2018, tant au plan personnel que professionnel pour les membres qui sont encore en activité, ainsi qu'au plan associatif pour ceux qui ont des engagements au niveau de la Ligue mais également ailleurs.

Il a une pensée pour Michel LOMBARD, ancien membre du Groupement du Haut Bugey, membre du Comité Directeur du District de l'Ain et membre du corps des délégués régionaux.

*Deuxième partie de la saison 2017-2018 : la première partie à la fois exaltante et très chargée avec tous les projets en cours et principalement Tola Vologe et la véritable mise en route de la nouvelle Ligue. Mise en route un peu difficile mais grâce à la volonté constructive de presque (je dis bien presque) toutes et tous, un fonctionnement quasiment normal a été assez rapidement mis en place. Il conviendra de garder le cap et de l'améliorer ; à cet effet, je propose, dans le courant de la 2<sup>ème</sup> partie de la saison de rencontrer les départements et les Présidents des Commissions pour recenser les problèmes, les besoins et élaborer des améliorations pour la saison 2018-2019.*

*J'ai eu l'occasion samedi, avec les Présidents de District de stigmatiser de gros dysfonctionnements qui devront absolument être gommés si l'on veut construire le développement du football régional et départemental avec le minimum requis de chances de réussite.*

*Coupe de France : nous avons enregistré des satisfactions avec les qualifications pour les 8èmes de finale de la Coupe de France de :*

- F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01.
- GRENOBLE FOOT 38.
- OLYMPIQUE LYONNAIS.

*Bien sûr, l'événement principal de cette période est le déménagement de la LAuRAFoot et son installation à Tola Vologe à compter du lundi 15 janvier. Félicitations à tous les acteurs avec une mention particulière à Richard DEFAY pour son investissement sur les travaux, Eric MURTIN pour son investissement sur tout ce qui « clochait », ainsi que Hervé SKOPINSKI et David GIMENEZ qui ont fait en sorte que l'informatique était prête à notre arrivée.*

*Les gens semblent bien installés dans des installations claires, propres, modernes et dont nous vérifierons l'aspect fonctionnel avec le temps mais il n'y a pas de raison pour que ça se passe mal.*

*Enfin, pour terminer ce propos liminaire, présenter à tous ceux qui en ont subi les conséquences et principalement à Richard DEFAY que j'ai laissé bien seul aux prises avec les soucis de la 1<sup>ère</sup> phase de Tola Vologe, mes excuses pour mon absence de deux mois à la Ligue. Petit à petit je vais reprendre une activité normale et essayer de me rendre plus utile.*

## 1. Informations du Président (B. Barbet) :

### Les Effectifs 2017-2018 :

#### EFFECTIFS au 26/01/2018

##### LAuRAFoot

2016-2017	2016-2017	2017-2018	Ecart	Ecart	
Fin de saison	Date à Date	Date à Date	Date à Date	Date à Date	
72 733	68 409	62 359	-6 050	91,16%	-8,84%
160 645	158 950	166 282	7 332	104,61%	4,61%
24 749	23 548	23 802	254	101,08%	1,08%
258 127	250 907	252 443	1 536	100,61%	0,61%
		-5 684	97,80%		

##### Districts

Districts	2016-2017	2016-2017	2017-2018	Ecart	Pourcentage	
	Fin saison	Date à Date	Date à Date	Date à Date	Date à Date	
Ain		19 007	19 276	269	101,42%	1,42%
Allier		13 692	13 639	- 53	99,61%	-0,39%
Cantal		6 402	6 421	19	100,30%	0,30%
Isère		31 489	31 502	13	100,04%	0,04%
Drôme Ardèche		28 164	28 584	420	101,49%	1,49%
Loire		31 594	31 143	- 451	98,57%	-1,43%
Haute Loire		10 368	10 331	37	99,64%	-0,36%
Puy de Dome		20 103	20 108	5	100,02%	0,02%
Lyon et Rhône		51 989	53 086	1 097	102,11%	2,11%
Savoie		10 732	10 815	83	100,77%	0,77%
Hte Savoie P Gex		26 645	26 825	180	100,68%	0,68%

##### Ligues

PIFF	260 732	- 8 289	-0,33%
LAuRA	252 443		0,55%

Hts France	225 128	27 315	-0,49%
Grand Est	208 023	44 420	-0,13%
Nlle Aquit	183 720	68 723	-0,34%
Occitanie	163 061	89 382	-2,46%
Pays de Loire	165 098	87 345	0,19%
Bretagne	147 796	104 647	-0,84%
Normandie	108 809	143 634	-2,40%
Méditerranée	111 259	141 184	0,52%
BFC	94 319	158 124	-0,48%
CVL	84 931	167 512	-1,26%
Corse	9 493	242 950	0,39%
	2 014 812		

### EFFECTIFS au 26/01/2018

#### Evolution par catégorie

	LAuRAFoot					
	2016-2017	S/T	2017-2018	Ecart	%	Ecart %
Fédérale/Sen	74		117	43	158,11%	58,11%
Libre / Senior	62456		62254	-202	99,68%	-0,32%
<b>Total Seniors</b>		<b>62530</b>	<b>62371</b>	<b>-159</b>	<b>99,75%</b>	<b>-0,25%</b>
Libre / U19 - U18	9845		10123	278	102,82%	2,82%
Libre / U17 - U16	13535		13739	204	101,51%	1,51%
Libre / U15 - U14	17655		18134	479	102,71%	2,71%
Libre / U13 - U12	20756		21712	956	104,61%	4,61%
<b>Total Jeunes</b>		<b>61791</b>	<b>63708</b>	<b>1917</b>	<b>103,10%</b>	<b>3,10%</b>
<b>Foot animation</b>	<b>61203</b>	<b>61203</b>	<b>59738</b>	<b>-1465</b>	<b>97,61%</b>	<b>-2,39%</b>
Libre / Senior F	5975		6085	110	101,84%	1,84%
U18-U17-U16 F	2177		2514	337	115,48%	15,48%
U15 F - U14 F	2000		2134	134	106,70%	6,70%
U13 F - U12 F	1683		1867	184	110,93%	10,93%

Foot animation F	3641		3692	51	101,40%	1,40%
<b>Total Fém</b>		<b>15476</b>		<b>16292</b>	<b>816</b>	<b>105,27%</b>
<b>Foot Ent / Senior</b>	<b>1361</b>	<b>1368</b>	<b>1271</b>	<b>1278</b>	<b>-90</b>	<b>93,42%</b>
FE U19-U18-U17	7		7	0	100,00%	0,00%
Futsal / Senior	2181		2165	-16	99,27%	-0,73%
Futsal / U19-U18	156		187	31	119,87%	19,87%
Futsal / U17-U16	81		139	58	171,60%	71,60%
Futsal / Divers	443		505	62	114,00%	14,00%
<b>Total Futsal</b>		<b>2861</b>		<b>2996</b>	<b>135</b>	<b>104,72%</b>
<b>Foot Loisir</b>	<b>7673</b>	<b>7673</b>	<b>7477</b>	<b>7477</b>	<b>-196</b>	<b>97,45%</b>
Dirigeant	25055		25843	788	103,15%	3,15%
Dirigeante	4086		4172	86	102,10%	2,10%
<b>Total Dirigeants</b>		<b>29141</b>		<b>30015</b>	<b>874</b>	<b>103,00%</b>
<b>Arbitres</b>	<b>2897</b>	<b>2897</b>	<b>2796</b>	<b>2796</b>	<b>-101</b>	<b>96,51%</b>
Tech / Régionale	669		733	64	109,57%	9,57%
Tech / Nationale	165		174	9	105,45%	5,45%
Educ Fédéral	2688		2467	-221	91,78%	-8,22%
Animateur	191		203	12	106,28%	6,28%
<b>Total Educateurs</b>		<b>3713</b>		<b>3577</b>	<b>-136</b>	<b>96,34%</b>
Ss Contrat / Pro	231		252	21	109,09%	9,09%
<b>Total Contrats</b>		<b>231</b>		<b>252</b>	<b>21</b>	<b>109,09%</b>
<b>Ayant Droit</b>	<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>1943</b>	<b>1943</b>	<b>-80</b>	<b>96,05%</b>
	<b>250 907</b>	<b>250 907</b>	<b>252 443</b>	<b>252 443</b>	<b>1536</b>	<b>100,61%</b>

#### Commentaires :

- Ce qu'il convient de constater avec satisfaction :
  - La LAuRAFoot est une des 4 Ligues hexagonales à avoir une augmentation d'effectifs de date à date au 26/01/2018 : elle est la première en augmentation sur 2017-2018 (+ 0.61%) et la seconde en effectifs. Elle ne devrait pas être loin de 260.000 licenciés en fin de saison.

Global :

- Retard sensible par rapport à 2016-2017 des nouvelles licences (- 8,84 %) mais moindre que lors du précédent CL et qui trouve une conséquence inédite avec la baisse du Football d'Animation (- 2,39 %).
- Encore une augmentation, des changements de clubs (+ 1.08 %) indiquant que le tarif n'est pas très dissuasif.
- Beau maintien des renouvellements (+ 4.61 %) qui témoigne d'une meilleure fidélisation et de la qualité du travail réalisé dans les clubs et les Districts.

Par catégorie :

- Augmentation en :
  - Féminines : 5,27 % malgré un tassement chez les seniors
  - Futsal : 4,72 % malgré une baisse de 0,73% en seniors.
  - Jeunes à 11 : 3,10 %.
  - Dirigeants : 3 %.
- Baisse en :
  - Seniors vétérans : - 0,25 %.
  - Foot Animation : - 2,39 %
  - Foot Loisirs : - 2,55%.
  - Arbitres : - 3,49 %.
  - Educateurs : - 3,66 % malgré une augmentation en Technique Régionale, en animateurs et en Technique Nationale.
  - Foot Entreprise : - 6,58 %.

### Trois autres informations :

Rappel d'une très mauvaise nouvelle avec l'augmentation votée en Assemblée Fédérale de la part fédérale : pas très compréhensible surtout avec le score de 73%.

Au niveau de la LAuRAFoot, nous ferons tout pour ne pas pratiquer une nouvelle augmentation ce qui induira peut-être la suppression de certains projets ou leur retardement.

Deux excellentes :

- Ouverture d'un Pôle Espoirs Garçons en LAuRAFoot adopté par le Comex de vendredi dernier.
- Toujours une décision du Comex de vendredi avec le Pôle France Futsal qui sera installé sur le territoire de la LAuRAFoot : il sera un véritable outil de promotion et de développement ainsi qu'une véritable plus-value pour le site de Tola Vologe.

Thierry DELOLME fait part du résultat de la Coupe Interdistricts des 27 et 28 janvier 2018 à Andrézieux, où la sélection lyonnaise a battu la sélection ligérienne 2 à 1. Il souligne le bon esprit général des éducateurs tant pour l'entraînement que dans les encouragements.

## **2. Approbations (B. Barbet) :**

- CR Conseil de Ligue du 13 novembre 2017 à Cournon.

Remarques de Thierry DELOLME :

- Dans la rubrique « carnet noir », M. Lucien AZEMARD était ancien Président **de la commission des arbitres et membre du Comité Directeur de la Loire** et non "Président du District de la Loire".
- Dans la rubrique « dossiers juridiques », « évocation décision CRSEEF » : le résultat du vote est 1 « contre » et 1 « abstention » et non uniquement 1 « contre ».

Il s'est abstenu à l'occasion de ce vote estimant qu'en présence de deux lectures différentes et sans avis formalisé de la FFF, il n'avait pas tous les éléments pour se prononcer.

Remarque d'André MORNAND, dans la rubrique « questions diverses », « mineurs isolés étrangers » : désaccord sur l'obligation de délivrer un justificatif d'identité pour obtenir une licence.

Avis du Conseil de Ligue, en prenant en compte les modifications apportées par Thierry DELOLME : Favorable à la majorité, 1 « contre ».

Une nouvelle demande de précisions sera faite auprès de Jean LAPEYRE suite au courrier adressé à l'Occitanie.

- CR Bureau Plénier du 13 décembre 2017 (en visio à Cournon et Villeurbanne).

Avis du Conseil de Ligue : Favorable à l'unanimité.

### **3. Débriefing Assemblée Générale du 9 décembre 2017 à Lyon (B. Barbet)**

*Deux motifs d'appréciation :*

Très satisfaisant pour tout ce qui concerne la première partie (Compte d'exploitation et Bilan arrêtés au 30 juin 2017) et les rapports moral et d'activité.

*Beaucoup moins satisfaisant dans sa deuxième partie avec :*

Les interventions extérieures (LFA et Nike) qui, même si elles étaient intéressantes, n'étaient pas forcément attendues par l'auditoire et qui ont contribué à alourdir l'Assemblée Générale.

Les deux votes négatifs sur les propositions de la Ligue :

*Le Statut des éducateurs :*

Deux gentillesses qui sont des belles anomalies :

Intervention de Dominique DRESCOT membre du Conseil de Ligue ; il n'est pas tout à fait normal qu'après une décision presque unanime (moins sa voix et 1 abstention) du Conseil de Ligue, qu'un membre de ce dernier se permette d'intervenir en opposition à une proposition du Conseil de Ligue. Je souhaite qu'à l'avenir, lorsque le Conseil de Ligue aura décidé quelque chose, les membres de ce dernier, n'interviennent pas en Assemblée Générale.

Intervention de Jean-Luc HAUSSLER qui n'est pas un membre participant de l'Assemblée Générale et que je n'aurais pas dû laisser parler mais qui en a pris beaucoup à son aise.

Un courrier a été envoyé à certains participants de l'AG sans copie à la Ligue ce qui ne témoigne pas d'une grande confiance en la Ligue.

Et ensuite, la mauvaise ou plutôt le manque de préparation de ma part tant je pensais que ça passerait sans aucun problème.

A cette occasion, je voulais aussi faire référence à la CRSEEF avec laquelle, la Ligue (le service Juridique, le Directeur Général et le Président) a une différence de lecture du règlement.

Evocation devant le Conseil de Ligue : 9 demandes de dérogation traitées par la Commission, 4 infirmées et 5 confirmées par le Conseil de Ligue.

Les syndicats ont entrepris une action auprès de la Commission Fédérale ; cette dernière n'a absolument rien trouvé à redire sur la décision du Conseil de Ligue mais elle s'autorise à imposer pour 2018-2019 au club de Chataigneraie d'être en règle avec le statut, et de mettre sous surveillance et sous son contrôle, la LAuRAFoot qui devra, en début de saison prochaine, communiquer l'ensemble de l'encadrement de ses compétitions.

Dominique DRESCOT qui juge cette situation très désagréable et ne souhaite pas entrer en conflit, informe ne pas avoir eu connaissance du courrier de la Commission Fédérale ni de celui envoyé par l'AEF. Il précise que la CRSEEF applique le Règlement de la sorte depuis plusieurs années et que cela n'avait jamais posé problème jusqu'à aujourd'hui.

Il affirme également que les clubs de la Ligue ont été avertis à l'AG du 18 juin 2017 et ont reçu un courrier au mois de juillet pour les informer des risques.

Bernard BARBET rappelle que la saison prochaine, avec le rejet de la modification règlementaire à l'Assemblée Générale, si un club aujourd'hui en R3 monte en R2, celui qui possède le CFF3 n'aura pas le droit de les entraîner dans la mesure où c'est le BEF qui s'impose.

#### Le Statut de l'Arbitrage :

Le dispositif présenté se singularise par :

- Un esprit novateur et rationnel plus en phase avec la « consommation » des arbitres par les clubs.
- Il a le mérite d'assurer une certaine pérennité des effectifs arbitres.

#### *Quelques observations :*

Si les effectifs arbitres de la LAuRAFoot baissent :

- L'arbitrage fédéral ne sera touché ni quantitativement, ni qualitativement.
- L'arbitrage régional ne sera pas touché quantitativement et un peu qualitativement.
- L'arbitrage départemental sera touché très fortement à la fois quantitativement et qualitativement.

Donc en présentant ce statut novateur, la Ligue travaille principalement pour ses Districts, c'est pourquoi, je considère toujours que les Districts qui ont voté contre ont marqué contre leur camp. *(Pour le vote des clubs c'est certainement autre chose ; plutôt que nos explications n'ont pas réussi à les convaincre et à les rassurer).* C'est par ailleurs très injuste par rapport au travail de ceux qui ont piloté le dossier, en particulier Jean-Marc SALZA et Lilian JURY, et aussi Didier RAYMOND qui a eu l'idée.

#### *Quelques chiffres :*

Sur les dix dernières années pleines, constat dans les districts d'une baisse allant de -7,74 % à -35,10 %.

#### *Rappel :*

Une Ligue voisine avait un statut aggravé ; suppression de ce statut pour revenir au statut fédéral ; 5 ans après, gros déficit d'arbitres.

#### *Proposition :*

Représenter à l'Assemblée Générale de Juin 2018 avec peut-être quelques aménagements :

- Mise en place en 2019-2020 avec application du statut fédéral + ce qui a déjà été voté en 2017-2018.
- Ramener le plafond de 3 arbitres supplémentaires à 2 maximum.
- Présentation lors de la tournée des popotes (Districts et clubs). Ne plus pouvoir dire à tort que les gens manquaient d'informations et rassurer.
- Nécessité par réunion de procurer un état par club de ses obligations.

#### *Interventions :*

Thierry DELOLME fait part de son ressenti après avoir questionné quelques clubs. Ces derniers, dès lors qu'il existe une obligation, pensent immédiatement à une dépense financière.

Le Président, à titre d'exemple et après avoir étudié le cas du District de l'Ain, informe qu'il en ressort 4 arbitres de plus à partager entre 2 clubs seulement pour l'ensemble du District.

Suite à la réunion du Collège des Présidents, il a été décidé qu'au cours de la réunion des « popotes », une information sera donnée à tous les clubs avec la situation avant/après.

Grégory DEPIT tient à faire savoir que le Statut de l'Arbitrage est restrictif (afin d'éviter les transferts abusifs) pour les arbitres puisque ceux-ci ne peuvent pas quitter leur club pendant 2 ans et lorsqu'ils souhaitent tout de même partir, ils doivent avoir le statut d'indépendant pendant 2 ans.

Le texte du Statut Régional de l'Arbitrage sera présenté en Assemblée Générale d'été avec des amendements.

#### *4. Point Tola Vologe (B. Barbet, R. Defay)*

*Calendrier des projets :*

- finalisation de la phase 1 prévue fin février : siège, bâtiment de formation, chambres, vestiaires du futur pôle espoir.
- livraison du bâtiment du pôle espoirs courant de saison 2018/2019.
- 3 terrains dont 1 synthétique à mettre en route.
- un terrain futsal couvert en remplacement du terrain synthétique, à optimiser avec l'arrivée du pôle France Futsal et du Pôle Espoirs Garçon, avec possibilité de mutualiser le suivi médical et certaines séances D4entraînement avec le Pôle Féminin.
- structure de 500 à 600 m<sup>2</sup> dans le but d'accueillir nos Assemblées et de la louer à d'autres fédérations, ligues ou autres, ce qui permettra diverses rentrées d'argent.
- possibilité de mise en place de navette entre les 2 pôles.
- Installation d'une tente dans le prolongement du restaurant en vue de récupérer une salle de réception (qui n'existe plus sur le nouveau site).

Richard DEFAY fait part des sommes versées pour cette 1ère phase qui, à ce jour, n'ont pas dépassé les prévisions.

#### *5. Projet d'évolution des compétitions régionales Jeunes (B. Barbet, A. Meyer)*

Le Président tient à mettre en exergue le travail de qualité réalisé par le Groupe de Travail et Arsène MEYER. Ce projet a été présenté par Arsène MEYER au Collège des Présidents samedi matin et a été accueilli très favorablement par l'ensemble des présents.

Ce projet fera l'objet d'un débat devant les clubs et les Districts au cours de la tournée des popotes afin de recueillir les réactions des clubs. Après cela, retour au Groupe de Travail avec d'éventuels aménagements pour présentation au Conseil de Ligue puis à l'Assemblée Générale du mois de juin.

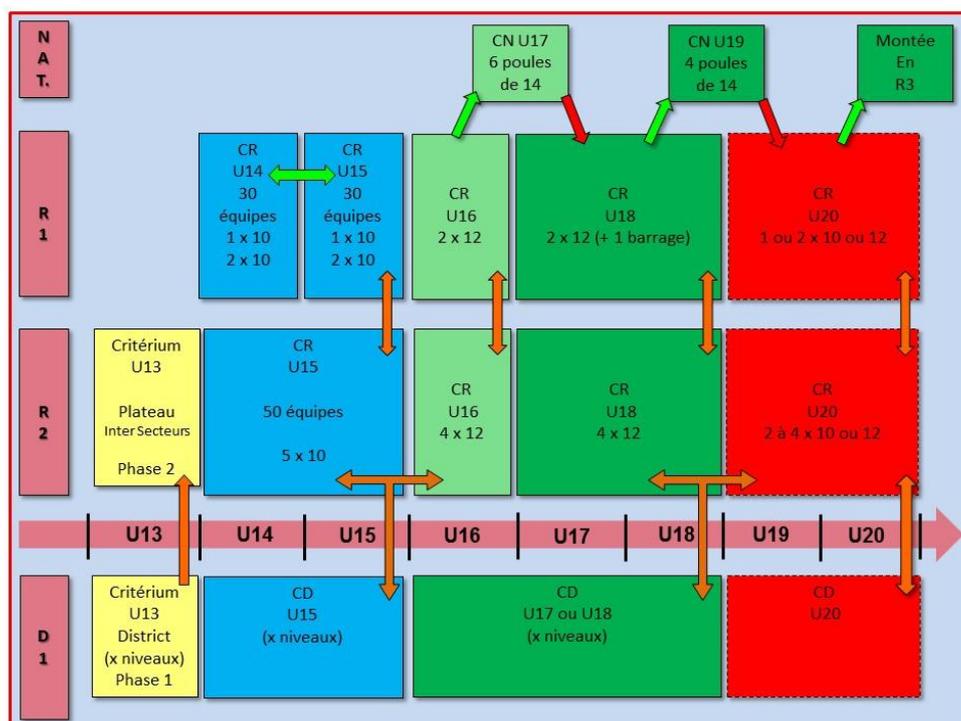
Arsène MEYER fait part des difficultés rencontrées du fait des différences dans l'organisation des championnats entre les 2 ex-ligues, les districts plus ou moins importants, les distances, les contraintes de la DTN, etc.

Après 4 bonnes réunions passionnées, un projet commun a pu être adopté à l'unanimité par le Groupe de Travail.

Les clubs et Districts qui seront présents à la tournée des popotes disposeront tous des mêmes informations lorsque le projet sera soumis à l'Assemblée Générale.

Il précise que cette réforme nécessitera une commission de suivi car nous ne serons pas à l'abri de problèmes lors de sa mise en application.

## Restructuration des Championnats de Jeunes - Proposition du Groupe de Travail



Le Président fait part de 2 remarques :

Les U13 : la Ligue ayant une forte demande des clubs, en créant des critères en District et après en inter-secteurs, cela répond à la demande et n'est pas transformé en Coupe du Monde.

Les U20 : il y a des déperditions dans ces années d'âge pour les joueurs insuffisamment bons ou matures et qui en sortant des U18 ou U19, doivent se confronter avec des seniors et qui souvent, arrêtent le foot. Le fait de faire cette catégorie U20 sur 2 années d'âge, permettra de combler ce manque. Le fait de pouvoir monter en R3 n'est pas neutre.

Arsène MEYER informe que la F.F.F. recommande un championnat U20 dans les grosses Ligues de France.

Roland SEUX explique que les Districts garderont chaque année, une accession en U15, U16 et U18 (selon l'organisation définie par chaque District) et en U20 si les Districts souhaitent proposer des U20 à l'accession.

Seules les équipes U18 qualifiées dans le championnat de Ligue pourront prétendre à s'inscrire en Championnat U20.

Didier ANSELME ajoute qu'un club ayant déjà une équipe senior ne peut avoir de montée des U20 en R3.

La mise en application du règlement est prévue pour la saison 2019/2020.

Bernard BARBET suggère d'intégrer dans le groupe de travail existant, des dirigeants de clubs ou de District, ce qui permettra d'élargir et avoir une autre vision sur cette réforme.

## 6. Intervention de la Commission Régionale de Prévention (A. Mornand)

Suite au séminaire fédéral des 26 et 27 janvier derniers, M. MORNAND informe que la LAuRAFoot a été mise en avant au travers de ses actions et dispositifs.

L'observatoire des comportements avec gestion des matchs sensibles et à risque se poursuit avec les acquis antérieurs.

La Commission propose de faire un plan d'actions de 2018 à 2020.

Pour mener à bien cet objectif, elle procède à :

- la réorganisation de la Commission, avec l'intégration de nouveaux membres.
- l'animation du réseau « Prévention » avec l'organisation d'un séminaire « footballeurs citoyens ».
- la présentation des axes de travail stratégiques : santé et PEF (Programme Éducatif Fédéral).

Séminaire Footballeurs Citoyens :

- Dates : les 26 et 27 février 2018
- Lieu : à l'établissement de Cournon.
- Objectif général :  
Évoquer la mise en œuvre d'un plan d'actions préventives, citoyennes, sociales et solidaires dans les territoires.
- Participants : 3 représentants pour chacun des 11 Districts, dont le président de la Commission Départementale de Prévention.
- Prise en charge des frais : la CRP prend à sa charge les frais de déplacement avec co-voiturage, hôtel, restauration du midi et soir du 26/02/2018.
- Les objectifs opérationnels :
  - Présentation du plan d'actions de la FFF concernant les actions sociales, citoyennes et éducatives.
  - Solliciter et créer le réseau prévention sur le nouveau territoire Auvergne-Rhône-Alpes.
  - Apporter des outils, partager des expériences et des compétences.
- Les intervenants :  
Le séminaire sera organisé autour d'intervenants experts, de clubs engagés dans le PEF et d'institutionnels.

A noter la présence de la Commission Fédérale des actions citoyennes et sociales.

**Programme Prévisionnel sur deux jours :**

- Jour 1 (lundi 26 février 2018) de 10h00 à 18h00 :
  - ✓ Mot d'accueil
  - ✓ Sujets : Observatoire des Comportements / Gestion des matchs sensibles et à risques / Les outils préventifs de la LFA / La gestion des faits religieux dans le football / Politique de la Ville.
- Jour 2 (mardi 27 février 2018) de 9h30 à 16h00 :
  - ✓ Sujets : Gestion des conflits / Programme Éducatif Fédéral / Handicap / Actions sociales et solidaires / Santé.

Didier ANSELME trouve dommage que ce séminaire ait lieu en semaine.

Les courriers d'inscription seront adressés prochainement aux Districts.

La Commission Régionale de Prévention accueille depuis décembre 2017, deux services civiques (Cédric CHARDAIRE et Freddy GAMBIN) dans le cadre du Programme Éducatif Fédéral (PEF).

- LA CRP a travaillé sur la réalisation d'un état des lieux du « PEF » pour la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes. Actuellement, nous comptons 456 clubs engagés sur le dispositif avec 24 clubs Nationaux, 123 clubs de Ligue et 309 clubs de niveau départemental.
- La FFF a envoyé un deuxième classeur qui est en cours de distribution dans les Districts.
- Pour le lancement du Programme Educatif Fédéral, saison 2017/2018 :
  - Mise à jour du site internet.
  - Mise à jour et validation de différents documents (fiche engagement, courrier aux mairies, lettre du PEF).
  - Valorisation des actions éducatives des clubs par la réception, le traitement et la publication des fiches actions sur le site internet de la LAuRAFoot.
  - Création d'une adresse mail spécifique : [pef@laurafoot.fff.fr](mailto:pef@laurafoot.fff.fr)
  - Rédaction mensuelle de la « Lettre du PEF ». Newsletter destinée à la promotion du « PEF » et à la mise en avant d'actions intéressantes auprès des acteurs du football.
  - Animation du « PEF », selon un calendrier d'animations élaboré au préalable, lors d'actions régionales ou départementales ou à la demande des clubs ou des Districts.
  - Moyens humains à disposition :
    - Deux diététiciennes ayant réalisé un stage au sein de la Ligue auprès de la CRP : Tessy PIVETEAU et Pauline BONNARD qui sont toutes deux des professionnels de santé.
    - Mise en place à court et moyen terme, d'un réseau de diététiciens sur l'ensemble du territoire pouvant intervenir auprès des clubs et des sections sportives, répondre rapidement aux demandes de formation et de sensibilisation et participer activement à la réalisation du Projet Alimentation du sportif - Projet santé.
    - La CRP en lien avec l'Université Lyon I peut prendre en stage un diététicien dont la durée du stage peut être de 5 semaines (deuxième année d'IUT) ou de 12 semaines (dans le cadre de la licence « alimentation – santé » dont la responsable est Fabienne LAUGERETTE).
    - Pour la suite du mandat (saisons 2018/2019 et 2019/2020), les missions seront les mêmes.
    - Il sera possible d'avoir une stagiaire sur 12 semaines.
    - La création et l'impression d'un outil santé (jeu de 7 familles) pourra être envisagé avec la recherche de subventions.

Le Président Barbet approuve ces projets et félicite les membres de la Commission Régionale de Prévention. Il s'interroge toutefois sur la possibilité d'étendre le projet santé à d'autres sujets que l'aspect diététique ?

## **7. Réaménagement des commissions régionales (B. Barbet)**

Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football : Le Président souhaite que les membres élus ou représentants des clubs soient majoritaires et les syndicats en minorité.

Il rappelle à cette Commission que le Conseil de Ligue avait donné des instructions pour travailler auprès des clubs qui n'étaient pas en règle et que cela doit se faire.

Commission Régionale de Prévention : Laurence DALLE et Jacques BORDAROT + Raphaël REYNAUD en ressource.

Conseil Régional de l'Éthique : entrée de Georges KAZARIAN.

Commission Régionale de l'Arbitrage : intégration de Jérôme PERRET.

Commission Régionale du Foot Scolaire et Universitaire : intégration de Jean-François VALLET.

Commission Régionale Féminines : intégration d'Anthony ARCHIMBAUD.

Ces candidatures sont validées par le Conseil de Ligue.

## 8. Tournée des popotes : organisation et contenu (B. Barbet)

Rappel de l'objectif principal : donner la parole aux clubs dans un environnement qui favorise l'expression des clubs : la réunion se passe chez eux et les dirigeants ne sont pas trop nombreux.

### Ordre du Jour :

- Présentation du Statut de l'Arbitrage (15').
- Présentation des championnats de jeunes (30').
- Parole aux clubs (1h30).

### Organisation :

18 réunions à partir du 15 février au rythme de 2 ou 3 par semaine.

Participants : 15 clubs (2 ou 3 personnes par club dont le responsable des jeunes si équipes au niveau régional).

Districts : 5 personnes dont le Président CDA et le Président de la Commission Technique Jeunes.

Ligue : au minimum 3 (maxi 5) dont Président, Arsène MEYER et représentant arbitrage.

18 réunions au total.

Pilotage : MM. LONGERE et BEGON.

Partie conviviale : au retour des inscriptions des clubs, un nombre de repas sera communiqué au club support qui organisera un buffet avec une prise en charge de la Ligue à hauteur de 12 euros par personne. Un virement sera effectué sur le compte du club accueillant la réunion.

## 9. Coupe du Monde Féminine FIFA 2019

Pascal PARENT informe que le Pack des 3 matches ayant lieu à Lyon (demi-finales et finale) coûtera 49 euros (hors réduction pour la Ligue et les Districts).

Accord sur le principe de constitution d'un groupe de travail chargé de la coordination autour de la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 avec Nicole CONSTANCIAS à sa tête.

Europa League – Trophy Tour : Richard DEFAY informe que le trophée passera sur le territoire de la LAuRAFoot, les 19 et 20 avril 2018. Une animation aura lieu le 19 matin sur le site de Tola Vologe.

## 10. Réflexion sur l'évolution de la gouvernance (B. Barbet)

Réflexion et ressenti du Président de la Ligue :

Le Conseil de Ligue est composé de 40 membres.

- Liste de 24 membres dont 11 territoriaux.
- Membres de droit (16) :
  - 11 présidents District.
  - 1 arbitre.
  - 1 éducateur.
  - 1 féminine.
  - 1 médecin.
  - 1 club.

Après un an de fonctionnement, 40 c'est trop et c'est très lourd à diriger.

Ce n'est également pas facile à vivre pour les participants qui ont de la peine à pouvoir prendre la parole, à s'exprimer et à être de véritables acteurs de la Ligue => une perte de motivation.

La réduction ne pourra cependant pas être aussi importante que souhaitée en raison de l'importance de conserver une majorité pour le Président et sa liste.

Il souhaite que les membres fassent part de leurs réflexions à ce sujet.

## 11. Dossiers Juridiques (M. Coquet, R. Defay, B. Barbet)

- **Dossier SC CRUASSIEN :**

Dans sa réunion du 21 décembre 2017, la Commission Supérieure d'Appel a confirmé la décision de la Commission régionale d'Appel du 25 octobre 2017 concernant la sanction infligée à l'équipe première du SC CRUASSIEN.

- **Modification du Siège Social au sein des Statuts de la LAuRAFoot :**

L'article 5 des Statuts de la Ligue prévoit que :

*« Le siège social de la Ligue est fixé au 237 rue Léon Blum 69100 Villeurbanne. Il doit être situé sur le territoire de la Ligue et peut être transféré en tout autre lieu de la même ville ou de la même intercommunalité par décision du Conseil de Ligue et dans une autre ville par décision de l'Assemblée Générale ».*

Suite au déménagement du siège social de la Ligue le 11 janvier 2018 à Tola Vologe, il appartient au Conseil de Ligue d'entériner la nouvelle adresse du siège social dans la mesure où Lyon figure dans la même intercommunalité que Villeurbanne.

Pour rappel, le déménagement avait déjà été approuvé par le Comité de Direction de l'ex ligue Rhône-Alpes le 7 juin 2016, avec l'avis Favorable du Conseil de Ligue de l'ex ligue d'Auvergne, préalablement à la fusion régionale.

**Ainsi, le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes valide à l'unanimité la modification de l'adresse du siège social de la LAuRAFoot, de telle sorte que la nouvelle adresse est désormais le : 350B Avenue Jean Jaurès, 69007 LYON.**

- **Courrier du FC SALAISE :**

Pris connaissance du courrier en date du 4 janvier 2018, par lequel le FC SALAISE sollicite l'intervention du Conseil de Ligue auprès de structures extérieures pour que ces dernières honorent leurs engagements contractuels et règlent les frais restant à payer suite à la formation BMF suivie par l'un de leurs licenciés lors de la saison 2016/2017.

Le club appuie sa demande sur l'existence d'un « contrat d'avenir tripartite » entre le FC SALAISE, la LAuRAFoot et une structure extérieure, qui prévoit que les frais de formation sont à la charge de cette dernière ;

Considérant que le club a payé à la LAuRAFoot la facture d'acompte au mois de janvier 2017 mais refuse de régler le complément pour les motifs évoqués ci-avant,  
Que pour appuyer sa demande, le club a fourni au Conseil de Ligue des échanges de mails avec ladite structure extérieure ;

**Sur ce,**

Considérant en l'espèce que le FC SALAISE a inscrit l'un de ses licenciés en formation lors de la saison 2016/2017 ; qu'une convention de formation a été signée **entre le Centre Interrégional de Formation (CIF) et le club**, et non entre le CIF et la structure extérieure, par laquelle le club s'est engagé à payer les frais pédagogiques,

Que par ailleurs, les services administratifs de la LAuRAFoot n'ont aucune trace du « contrat d'avenir tripartite » évoqué par le FC SALAISE ;

Considérant ensuite que la copie des mails fournie par le FC SALAISE permet de démontrer qu'aucune demande de financement n'a été faite par le FC SALAISE auprès de la structure extérieure,

Que cette dernière n'avait d'ailleurs aucune raison d'effectuer un dossier de financement dans la mesure où par un mail du 24 juin 2016, le licencié concerné leur a envoyé un courrier électronique pour les avertir qu'il ne suivrait finalement pas la formation prévue lors de la saison 2016-2017 ;

Considérant qu'il ressort par ailleurs qu'aucun financement Post Formation n'est envisageable dans la mesure où la demande est intervenue en 2017 et que tous les modules ont été suivis en 2016 ;

Considérant pour finir qu'il convient de s'interroger sur les raisons qui ont poussé le FC SALAISE à payer la première facture (n° F2016-2017/554) s'il était prévu que les frais de formation devait être pris en charge par une structure extérieure ;

**Par ces motifs, conformément aux dispositions de la Convention de Formation signée par le club, le Conseil de Ligue met en demeure le FC SALAISE de payer la deuxième facture n°F2016-2017/1129 au Centre Interrégional de Formation avant le 28 février 2018, excepté si le club fournit à la Ligue une copie du « Contrat d'Avenir Tripartite » spécifiant que le paiement de la formation incombe à une structure extérieure.**

- **Courrier de l'AS DOMERATOISE :**

Pris connaissance du courrier électronique en date du 19 janvier 2018, par lequel l'AS DOMERATOISE demande une dérogation à la LAuRAFoot afin que son équipe évoluant en championnat Senior Féminin et ayant terminé première de sa poule en championnat du District du Puy de Dôme, puisse accéder en R2 F pour la phase 2 du championnat 2017/2018 ;

**Sur ce,**

Attendu que l'article 7.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot relatif aux Ententes prévoit que « *les équipes des Ententes ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des « Districts », dans le respect des Règlements Généraux de la FFF et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue* » ; Que lors de la saison 2016/2017, la même règle était applicable pour les clubs du secteur Ouest dans la mesure où les Règlements de l'ex Ligue d'Auvergne ne prévoyaient pas expressément la possibilité pour les équipes seniors en Entente d'évoluer en Ligue ;

Considérant qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que les Fédérations sportives, comme d'ailleurs leurs organes déconcentrés que constituent les Ligues régionales et les Districts, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'elles ont elles-mêmes édictées,

Qu'accéder à la demande de l'AS DOMERATOISE reviendrait à accorder une dérogation à des dispositions réglementaires alors que la possibilité d'y déroger n'est pas expressément prévue par le Règlement ;

Considérant qu'une telle décision viderait de sa substance les dispositions de l'article 7.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot et créerait une dérogation dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposant ainsi la F.F.F., la Ligue régionale et le District, mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions ;

**Par ces motifs, le Conseil de Ligue rejette à la majorité la demande de dérogation formulée par l'AS DOMERATOISE (25 « pour » et 5 « contre »).**

- **Courrier d'AVENIR COMBRAILLE FOOTBALL :**

Pris connaissance du courrier en date du 27 décembre 2017 du club d'AVENIR COMBRAILLE FOOTBALL qui explique que :

- AVENIR COMBRAILLE FOOTBALL est un ancien Groupement de Jeunes qui a été transformé en club de Jeunes en 2010 par la fusion des équipes de jeunes de trois clubs : l'AS TERJAT, l'US MARCILLAT PIONSAT et l'ES ST MARCEL EN MARCILLAT ;
- au sein de l'ex Ligue d'Auvergne, il était prévu que les joueurs qui se retrouvaient dans l'impossibilité de jouer dans ce club en atteignant la catégorie U19, pouvaient partir librement, sans cachet mutation et sans frais de changement de club, à condition de muter vers l'un des clubs issus de la fusion ;
- cette saison, un joueur passant dans la catégorie U19 a muté vers le club de l'US MARCILLAT PIONSAT pour évoluer en Senior, sans apposition du cachet mutation, mais les frais de changement de club leur ont été imputés ;

Considérant que le Président d'AVENIR COMBRAILLE FOOTBALL, M. Bruno BOUGEROL, estime qu'il est inconcevable que les clubs seniors aient à supporter une telle charge financière et sollicite le Conseil de Ligue pour qu'une solution soit trouvée ;

**Le Conseil de Ligue décide à l'unanimité d'accéder à la demande d'AVENIR COMBRAILLE FOOTBALL à titre exceptionnel pour cette saison et donc de rembourser à l'US MARCILLAT PIONSAT, les frais de mutation du joueur U19 concerné.**

**Il souhaite par ailleurs qu'une réflexion soit menée à ce sujet pour déterminer la règle qui sera applicable à l'avenir pour l'ensemble des clubs de Jeunes.**

- **Courrier de l'ES ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL :**

Pris connaissance du courrier en date du 04 janvier 2018 par lequel l'ESMCV informe le Président de la LAuRAFoot qu'il envisage de prononcer le forfait général de ses deux équipes Seniors suite à la décision de la Commission Régionale des Règlements du 9 octobre 2017 confirmée par la Commission Régionale d'Appel du 7 novembre 2017 ;

Considérant plus précisément que l'ESMCV se retrouve avec un nombre trop important de licenciés seniors en « mutation hors période », ce qui les empêche d'aligner suffisamment de joueurs lors des rencontres ;

**Sur ce,**

Considérant qu'il ressort des pièces versées au dossier que trois demandes de licence « mutation » ont été saisies par l'ESMCV le lundi 17 juillet 2017, soit deux jours après le samedi 15 juillet, au motif qu'un membre du District de l'Ain leur a déclaré que le 15 juillet étant un samedi, ils avaient la possibilité de saisir les mutations jusqu'au lundi suivant, s'appuyant sur l'article 92 des Règlements Généraux de la FFF ;

Attendu que l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF dispose que :

« Les joueurs peuvent changer de club durant deux périodes distinctes :

- en période normale, du 1er juin au 15 juillet,

- hors période, du 16 juillet au 31 janvier. Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées aux présents règlements et dans les statuts particuliers.

La date prise en compte est celle de l'enregistrement de la licence.

Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique. »

Considérant que l'article précité ne laisse place à aucune interprétation et ne laisse apparaître aucune ambiguïté ; qu'il n'est aucunement fait référence aux jours ouvrables et ouvrés ;

Considérant que nul n'est censé ignorer la loi et qu'il appartenait au club de s'assurer de la véracité des informations qui leur ont été communiquées, notamment en allant vérifier les dispositions de l'article précité ;

Considérant que les Commissions de la LAuRAFoot ont fait une juste application des Règlements et qu'aucune dérogation n'est prévue ;

**Par ces motifs, le Conseil de Ligue décide à l'unanimité de ne pas donner suite au courrier de l'ES ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL.**

- André CHAMPEIL, Président du District du Puy de Dôme fait part d'un dossier prudhommal dont le District a eu gain de cause.

## *12. Questions et points divers :*

- **Modalités d'accession en championnat national U19 à la fin de cette saison 2017/2018 (Y. Begon).**

Après discussion, le Conseil de Ligue décide qu'un mini-championnat entre les 5 premiers de chaque poule sera organisé à l'issue de cette saison (2017/2018) et de la saison prochaine (2018/2019), pour déterminer le club accédant en championnat national U19, tel que prévu par l'article 24.7 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

- **Dans le cas d'un terrain déclaré impraticable** par l'arbitre en présence des deux équipes, octroi ou non d'une indemnité de déplacement au club visiteur requérant. (Y. Begon).

Etant donné que les règlements de la LAuRAFoot sont muets à ce sujet, le Président propose d'appliquer le règlement de l'ex-Rhône-Alpes et donc de faire payer les frais de déplacement au club recevant.

Le Conseil de Ligue valide cette proposition.

- **Dérogation sollicitée par l'AS DOMERAT (Y. Begon).**

Traité dans les dossiers juridiques ci-avant.

- **Demande de simplification du document de remboursement des frais** avec l'exemple de ce qui se faisait dans l'ex Ligue Auvergne : un document de présence sous forme de tableau signé qui valait attestation de présence et déclenchement du calcul des frais de déplacement. (D. Raymond).

Une réflexion va être menée et une procédure sera mise en place.

- **Demande Conseil de l'Ethique (B. Barbet).**

Le Conseil de l'Ethique propose que la dotation soit identique pour les poules Est et Ouest, avec les mêmes récompenses qu'en 2016/2017 en ex Rhône-Alpes.

Le Conseil de Ligue accepte cette proposition.

- **LOGO :**

Le Président BARBET présente le nouveau Logo de la LAuRAFoot.

- Dominique DRESCOT informe le Conseil de Ligue de son souhait d'être candidat à l'élection au CROS Auvergne-Rhône-Alpes pour le prochain mandat. Il est membre sortant du CROS Rhône-Alpes.

Le Conseil de Ligue valide cette candidature.

**Conclusion :**

Bernard BARBET remercie les membres du Conseil de Ligue pour la sérénité des débats et passe la parole à Michel PINEL, nouveau membre élu.

*« Sachez que je suis très satisfait de mon élection en Assemblée Générale pour siéger à la LAuRAFoot. Membre du Comité Directeur du District de l'Allier depuis 1996, j'habite le village le plus connu au monde sous le nom de Epineuil le Fleuriel ; le livre Alain FOURNIER « Le grand Maulnes », à 300 kms de la LAuRAFoot.*

*Que de gens à connaître, de régions, de patois différents, mais nous avons une route commune qu'est le football. Il me faudra un certain temps pour découvrir la LAuRAFoot et les personnes qui siègent à cette Ligue mais je suis encore une fois satisfait d'être parmi vous.*

*Je trouve qu'il y a de la communication et que tous, peuvent s'exprimer librement».*

La séance est close à 22h30.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE